

**DEL 22-002**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 12 janvier 2022**

DATE D'AFFICHAGE

**Le 12 janvier 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 25**

L'an deux mille vingt deux

Le dix-huit janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FÉGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 24 janvier 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 12 janvier 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Christian POIRIER donne pouvoir à Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA donne pouvoir à Damienne FLEURY, Delphine FOUQUET donne pouvoir à Nadine JOLU, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD.  
Fabienne LHOMME, Guylain LHOMME.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie BOCQUENET**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Élections de deux adjoints au Maire**  
Rapporteur : Damienne FLEURY

Vu la délibération n°22-001 portant à 7 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du **10 janvier 2022** par Monsieur le préfet par courrier reçu ce même jour,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants de deux adjoints,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- Décider que les adjoints à désigner occuperont, dans l'ordre du tableau, le septième et huitième rangs (sixième et septième adjoints),
- Procéder à la désignation des sixième et septième adjoints au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

  
**DEL 22-002**

*Le dépouillement est effectué par Alain GUICHET et Éric ANDRÉ.*

**Vote pour le sixième adjoint (Alain GIBERGUES est candidat) :**

Nombre de votants : 25  
Alain GIBERGUES : 19 voix  
Blanc : 6 voix (pas de bulletin)

**Vote pour le septième adjoint (Maryse BAYBAY est candidat) :**

Nombre de votants : 25  
Maryse BAYBAY : 19 voix  
Blanc : 6 voix (pas de bulletin)

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 20 janvier 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,  
Damiénne FLEURY

